Relations CE/Afrique du Sud: coopération financière, technique et économique

1995/0110(SYN) - 07/09/1995

Le rapport de Mme Maren Günther sur la proposition de règlement relatif à la coopération au développement avec l'Afrique du Sud, adopté par la commission du développement insiste sur la nécessité d'améliorer la gestion financière des programmes et de ce fait, propose que le chef de délégation se voit conférer la responsabilité d'autoriser les engagements et les paiements à concurrence d'un plafond maximal de 500 000 Ecus. Parmi les autres modifications, le rapport demande que, outre les organisations non gouvernementales, les organisations à base communautaire puissent bénéficier d'un soutien financier. Tout en se félicitant de la proposition d'instituer un "comité Afrique du sud", le rapport insiste pour que la commission du développement soit autorisée à assister aux réunions en qualité d'observateur.